

En séance du Conseil Communal du 07-11-2024 à 20h00 à la Maison communale

Présents : RONDIAT Pierre, Bourgmestre;
GAILLARD Bernard, Président(e) d'assemblée;
FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, CHIARADIA Martin, Echevin(e)(s);
MOUVET-PINON Anne, Président(e) du CPAS;
DUMONT Jules, PIETTE Luc, ANCION Michel, SACRE-THAON Mary-Laure, DETAILLE Valérie, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, GILLARD Marc, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, PETIT Paul-Marie, BUZIN Jacqueline, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absent(s)/excusé(s) : N.GAUX-LAFFINEUR, L.PIETTE, V.DETAILLE, P.BINAME.

Le Conseil Communal:
en séance publique

MISE À L'HONNEUR DE MME PAULINE VAN DER REST - DEMI-FINALISTE AU CONCOURS REINE ELISABETH 2024

En mai dernier, notre concitoyenne, la violoniste Melle Pauline VAN DER REST, originaire d'Annevoie et âgée de 19 ans, a terminé demi-finaliste (seule candidate belge encore en lice) au Concours Reine Elisabeth, organisé à Bruxelles.

Aussi, le Conseil Communal a donc l'honneur et le privilège de la féliciter officiellement, en séance, dans le cadre de sa magnifique prestation.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE : RATIFICATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

CPAS : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2/2024 : APPROBATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er. D'approuver, comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 2 de l'exercice 2024:

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	2.690.402,85	2.690.115,55	287,30
Augmentation	56.456,00	54.729,43	1.726,57
Diminution	1.800,00		-1.800,00
Résultat	2.745.058,85	2.744.844,98	213,87

Art. 2. D'approuver, comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n°2 de l'exercice 2024:

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	650,00	650,00	
Augmentation	6.000,00	6.650,00	-650,00
Diminution		650,00	650,00
Résultat	6.650,00	6.650,00	

EMPRUNTS 2024 - RECOURS À LA MISE EN CONCURRENCE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er: De recourir à la mise en concurrence dans le cadre de ce marché.
 Art.2: D'approuver le cahier spécial des charges relatif au financement des dépenses extraordinaires du budget 2024 par le service des finances.

(...)

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N° 2/2024 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'arrêter la modification budgétaire n° 2/2024 comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	10.888.326,68 €	13.490.118,45 €
Dépenses totales exercice proprement dit	10.888.326,68 €	6.658.663,11 €
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00 €	6.831.455,34 €
Recettes exercices antérieurs	1.874.892,30 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	328.139,39 €	7.519.932,89 €
Prélèvements en recettes	50.129,28 €	1.345.392,05 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	656.914,50 €
Recettes globales	12.813.348,26 €	14.835.510,50 €
Dépenses globales	11.216.466,07 €	14.835.510,50 €
Boni / Mali global	1.596.882,19 €	0,00 €

2. Tableau de synthèse ordinaire

	Budget initial ou MB précédente	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 12.552.096,51	€ 433.733,95	€ 172.482,20	€ 12.813.348,26
Prévisions de dépenses	€ 10.967.017,12	€ 553.438,02	€ 303.989,07	€ 11.216.466,07
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2024	€ 1.585.079,39	-€ 119.704,07	-€ 131.506,87	€ 1.596.882,19

3. Tableau de synthèse extraordinaire

	Budget initial ou MB précédente	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 13.657.800,27	€ 3.667.898,34	€ 2.490.188,11	€ 14.835.510,50
Prévisions de dépenses	€ 13.657.800,27	€ 1.279.484,50	€ 101.774,27	€ 14.835.510,50
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2024	€ 0,00	€ 2.388.413,84	€ 2.388.413,84	€ 0,00

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	831/435-01	930.000,00 €	07-11-24
FE ANHEE	79001/435-01	34.235,25 €	03-10-23
FE ANNEVOIE	79002/435-01	2.862,25 €	03-10-23
FE BIOUL	79003/435-01	19.285,89 €	03-10-23
FE DENE	79004/435-01	18.676,93 €	03-10-23
FE HAUT-LE-WASTIA	79005/435-01	5.649,96 €	03-10-23
FE SOSOYE	79006/435-01	5.080,43 €	03-10-23
FE MAREDRET	79007/435-01	0,00 €	03-10-23
FE WARNANT	79009/435-01	5.472,76 €	03-10-23
FE protestante de Namur	79010/435-01	361,08 €	03-10-23
Zone de police	330/435-01	666.972,27 €	11-12-23
Zone de secours	351/435-01	283.519,88 €	11-12-23
Autre:			

5. Le tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles sera annexé à la présente délibération.

6. Budget participatif : aucun crédit.

FABRIQUE D'ÉGLISE D'ANHÉE - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Martin à Anhée, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 19 août 2024, est approuvé comme suit, après corrections :

Recettes ordinaires totales	37.706,41€
dont une intervention communale ordinaire de secours :	35.449,54€
Recettes extraordinaires totales	3.765,11€
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	0€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.490,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	37.325,65 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 €
Recettes totales	41.471,52€
Dépenses totales	41.815,65 €
Résultat budgétaire	-344,13 €

FABRIQUE D'ÉGLISE D'ANNEVOIE - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Antoine à Annevoie, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 09 août 2024, est approuvé, comme suit :

Recettes ordinaires totales	1.950,00€
dont une intervention communale ordinaire de secours :	300 €
Recettes extraordinaires totales	3.151,30 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	0
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.680,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	1.417,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0
Recettes totales	5.101,30€
Dépenses totales	5.097,50 €
Résultat budgétaire	3,80 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE BIOUL - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Barthélemy de Bioul, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 16 août 2024, est approuvé corrigé comme suit :

Recettes ordinaires totales	23.860,95 €
dont une intervention communale ordinaire de secours :	16.036,38 €
Recettes extraordinaires totales	26.934,68 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	3.579,05 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.070,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21.308,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	23.355,63 €
Recettes totales	50.795,63 €
Dépenses totales	50.733,63 €
Résultat budgétaire	62 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE DENÉE - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Remi de Denée, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 23 août 2024, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	22.932,83 €
dont une intervention communale ordinaire de secours :	18.672,49€
Recettes extraordinaires totales	2.287,97 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	2.287,97 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.430,20 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21.790,60 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 €
Recettes totales	25.220,80 €
Dépenses totales	25.220,80 €
Résultat budgétaire	0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE HAUT-LE-WASTIA - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Jacques de Haut-le-Wastia, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 21 août 2024, est approuvé corrigé comme suit :

Recettes ordinaires totales	4.457,99 €
- Dont une intervention communale ordinaire de secours de :	4.305,99 €
Recettes extraordinaire totales	1.248,00 €
- Dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 €
Dépenses ordinaires du chap I. totales	3.435,00 €
Dépenses ordinaires du chap II. totales	997,60 €
Dépenses extraordinaires du chap II totales	1.273,39 €
- Dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	25,39 €
Recettes totales	5.705,99 €
Dépenses totales	5.705,99 €
Résultat budgétaire	0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE SOSOYE - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Notre-Dame de Sosoye, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 28 août 2024, est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	4.908,01 €
dont une intervention communale de secours de	4.798,01 €
Recettes extraordinaires totales	876,99 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.850,00 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales	1.935,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	760,05 €
Recettes totales	5.785,00 €
Dépenses totales	5.785,00 €
Résultat comptable	0 €

FABRIQUE D'ÉGLISE DE WARNANT - BUDGET 2025 : APPROBATION

ARRETE, A L'UNANIMITE: Le budget de l'établissement cultuel Fabrique d'église Sainte-Adèle de Warnant, pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique du 22 août 2024, est approuvé corrigé comme suit :

Recettes ordinaires totales	7.367,85€
dont une intervention communale ordinaire de secours :	6.020,87 €
Recettes extraordinaires totales	1.282,40 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours :	0 €
Dépenses ordinaires du Chap I totales	3.320,00 €
Dépenses ordinaires du Chap II totales	5.330,25 €
Dépenses extraordinaires du Chap II totales	0,00 €
Recettes totales	8.650,25 €
Dépenses totales	8.650,25 €
Résultat budgétaire	0, 00 €

INTERCOMMUNALE TRANS&WALL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **21 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin 2024, à l'unanimité ;
2. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 et du Budget 2025, à l'unanimité;
3. Conversion des actions Publi-T en actions SOCOFE, à l'unanimité ;
4. Démission / mandat d'Administratrice, à l'unanimité ;
5. Information relative à la formation des Administrateurs, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE INASEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **20 novembre 2024** (ou 26 novembre 2024, le cas échéant) et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Rapport d'évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025, à l'unanimité ;
2. Exécution du budget 2024, projet de budget 2025 et fixation de la cotisation statutaire 2025, à l'unanimité;
3. Augmentation du capital liée aux activités d'égouttage, à l'unanimité ;
4. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'Inasep et adaptation du tarif et des missions pour l'année 2025, à l'unanimité ;
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement (AGREA) pour l'année 2025, à l'unanimité ;

Article 2 : Le Conseil communal charge ses délégués de rapporter à cette assemblée la proportion des

INTERCOMMUNALE AIEG - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité :

l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **mercredi 27 novembre 2024 à 18h30** :

- l'évaluation annuelle du plan stratégique de l'AIEG, et son adaptation, conformément au projet de document susvisé, proposé par le Conseil d'Administration, à l'unanimité.

D'acter le contrôle du respect de l'obligation visée à l'article L 1532-1bis du CDLD sur base de la liste de présence de la séance d'information organisée en date du 18 octobre 2023 qui sera annexée à la présente délibération en vue d'en faire partie intégrante ainsi que lors des informations

ponctuellement fournies en marge des Conseils d'Administration tenus durant l'année 2023, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE ECETIA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **lundi 25 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 - 2^{ème} Evaluation, à l'unanimité;
2. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1^{er} *bis* alinéa 2 du CDLD, à l'unanimité ;
3. Lecture et approbation du PV en séance, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IMAJE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **lundi 25 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

- 1) Plan stratégique : évaluation, à l'unanimité ;
- 2) Indexation participation financière des affiliés, à l'unanimité ;
- 3) Budget 2025, à l'unanimité ;
- 4) Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale, à l'unanimité ;
- 5) Approbation du PV de l'AG du 17/06/2024, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Article 1er : D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **26 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024, à l'unanimité ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025, à l'unanimité ;
3. Approbation du Budget 2025, à l'unanimité ;
4. Remplacement d'un Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP ENVIRONNEMENT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **26 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024, à l'unanimité ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025, à l'unanimité ;
3. Approbation du Budget 2025, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION ECONOMIQUE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **26 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024, à l'unanimité ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025, à l'unanimité ;
3. Approbation du Budget 2025, à l'unanimité ;
4. Remplacement d'un Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IDEFIN - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **28 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024, à l'unanimité ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025, à l'unanimité ;
3. Approbation du Budget 2025, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE ORES ASSETS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **28 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Plan stratégique, à l'unanimité ;
2. Modifications statutaires, à l'unanimité ;
3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments, à l'unanimité;
4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale, à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE AIEM - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du **samedi 23 novembre 2024** et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

- Mise en place du Bureau : désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.
- Evaluation du plan stratégique 2024, à l'unanimité ;
- Plan stratégique 2023-2024-2025, à l'unanimité ;
- Budget 2025, à l'unanimité ;
- Approbation du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Statutaire, à l'unanimité.

VENTE D'UNE PARCELLE DE DOMAINE PUBLIC À BIOUL, RUE DOUMONT : DÉCISION DÉFINITIVE

Mme M-L SACRE-THAON, Conseillère communale, visée par l'article L1122-19 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation se retire;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1. De marquer son accord définitif sur la vente des biens suivants:

Commune d'Anhée – 6ème division : Bioul – INS 91016, une parcelle de terrain à prendre dans la voirie publique de la rue Doumont - Identifiant cadastral réservé section B numéro 1027A P0000, d'une superficie mesurée d'une contenance de quinze centiares (15 ca), tel que ce bien figure sous teinte jaune au plan de délimitation dressé le 14 janvier 2023 par le géomètre-expert désigné, à Anhée, aux acquéreurs identifiés dans le projet d'acte pour un montant de 750 €. A ce prix d'achat viendront s'ajouter les frais de notaire, de mesurage, de publicité et d'expertise, à charge de l'acheteur.

Art. 2. D'approuver le projet d'acte rédigé par l'étude des notaires désignés à Dinant.

Art. 3. De marquer son accord définitif sur la sortie de ces biens du domaine public communal.

(...)

Mme M-L SACRE-THAON, Conseillère Communale, rentre en séance.

ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES 2024 : MARCHÉ PUBLIC : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Entretiens des voiries communales 2024", établis par l'auteur de projet, STP, Chée de Charleroi, 85 à 5000 Namur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 204.968,13 € hors TVA ou 248.011,44 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 - De passer le marché par la procédure ouverte.

(...)

INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE PROXIMUS: CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Considérant que la commune d'Anhée est propriétaire de la parcelle sise à Anhée, rue Maison-de-Pierres (en face du parc à conteneurs BEP) et cadastrée 134T ;

Considérant que dans le cadre d'une modification du réseau PROXIMUS, leur bureau d'étude souhaite implanter une armoire technique « Tychyb » (voir plan de pose ci-annexé) au niveau de la rue Maison-de-Pierres, en face du parc à conteneurs BEP ;

Considérant que pour garantir la pérennité de l'infrastructure de Proximus à l'avenir, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine privé communal pour leur permettre d'implanter l'armoire technique comme indiqué sur le plan fourni ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver la convention d'occupation du domaine privé communal, établie avec Proximus, telle que présentée en séance.

ACHAT D'UNE GRUE PELLETEUSE - MARCHÉ PUBLIC : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "achat d'une grue pelleteuse", établis par la Commune d'Anhée. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 157.024,79 € hors TVA ou 190.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

(...)

ADHÉSION AU MARCHÉ PORTANT SUR L'ACCORD-CADRE (AOÛT 2025-AOÛT 2029) DE FOURNITURES DE LIVRES ET AUTRES RESSOURCES DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'adhérer au nouvel Accord-Cadre (août 2025 - août 2029) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats.

COÛT-VÉRITÉ BUDGET 2025 - TAUX PRÉVISIONNEL DE COUVERTURE DES DÉCHETS : DÉCISIONS

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents;

Considérant que les communes sont invitées à communiquer les données nécessaires au calcul du "coût-vérité : budget 2025" via le formulaire informatique du Département du Sol et des Déchets; ceci pour le 15 novembre 2024 au plus tard;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er: D'approuver le tableau reprenant le taux prévisionnel de couverture du coût des déchets pour 2025 fixé à 97 %;

Art. 2: De transmettre la présente délibération aux autorités et services concernés.